

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE KOUANDE

Consultant

Ousmane KORA / 90904490

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

Avril 2006

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE KOUANDE

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION.....	7
INTRODUCTION.....	8
CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	10
1.1. Cadre physique.....	10
1.2. Cadre administratif.....	11
CHAPITRE II POPULATION	13
2.1 Etat de la population	13
2.2. Ethnies dominantes	13
2.3. Religions dominantes.....	13
2.4. Habitat.....	13
CHAPITRE III ORGANISATION SOCIALE.....	15
3.1 Pouvoir politique traditionnel.....	15
3.2 Organisation de la société civile.....	15
CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX.....	17
4.1 Santé.....	17
4.2 Action sociale.....	18
4.3 Education et alphabétisation.....	18
4.4 Culture, sports et loisirs	19
CHAPITRE V : ACTIVITES ECONOMIQUES.....	20
5.1 Agriculture.....	20
5.2 Elevage.....	22
5.3 Pêche.....	22
5.4 Sylviculture.....	23
5.5. Transformation et Stockage	23
5.6 Production artisanale	24
5.7. Activités minières.....	24
5.8. Commerce.....	25
5.9. Transport et communication.....	26
CHAPITRE VI : ELABORATION, MISE EN EOUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL	27
6.1 Processus d'élaboration du budget.....	27
6.2 Le mécanisme d'exécution du budget	27
6.3 Mécanisme de suivi et d'évaluation.....	28
6.4 Evolution des différents postes budgétaires.....	28
CHAPITRE VII : STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE.....	30
CHAPITRE VIII : STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES.....	38
8.1 La Filière coton.....	39
8.2 La Filière Maïs.....	42
8.3 La Filière tourisme.....	43
CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	45
9.1 Recommandations à l'attention de l'Etat et des partenaires.....	45
9.2 Recommandations à l'attention des Communes.....	46
CONCLUSION GENERALE	48
BIBLIOGRAPHIE	50

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
APE	Association des Parents d'Elèves
ARDET	Agence Régionale de Développement du Tourisme
C/CS	Chef Circonscription Scolaire
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CB	Chef Brigade
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CI	Classes
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CNSR	Centre National de Sécurité Routière
CPRP	Caisse Populaire de Réduction de Pauvreté
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Centre de Santé
CSA	Centre de Santé de l'Arrondissement
CSE	Comité de Suivi Evaluation
CVEC	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
DCGC	Division Chargée de la Gestion des Carrières
DDEPS	Direction Départementale de l'Enseignement Primaire et Secondaire
DDPD	Direction Départementale du Plan et de Développement
DDS	Direction Départementale de la Santé
EQF	Ecole à Qualité Fondamentales
FENAB	Fédération Nationale des Artisans du Bénin
FODEFCA	Fonds de Développement de Formation Continue et d'Apprentissage
GVC	Groupements à Vocation Coopérative
INSAE	Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MDN	Ministère de la Défense Nationale

MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MFE	Ministère des Finances et de l'Economie
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MMEH	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
MOS	Matrice d'Orientation Stratégique
MSP	Ministère de la Santé Publique
NF	Non Fonctionnel
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPT	Office des Postes et Télécommunication
PADEAR	Projet d'Appui au Développement de l'Eau et Assainissement en milieu Rural
PADME	Promotion et Appui au Développement des Micro Entreprises
PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC	Plan de Développement Communal
PDE	Projet de Développement de l'Elevage
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEH	Protection de l'Environnement et de l'Homme
PIP	Programme d'Investissement Public
PM	Pour Mémoire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
R/CPA	Responsable Centre de Promotion Agricole
RFUS	Registre Foncier Urbain Simplifié
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIE	Route Inter Etat
RP	Receveur Percepteur
SADE	Service des Affaires Domaniales et Environnementales
SADI	Service des Archives, de la Documentation et de l'Information
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SDCD	Service du Développement et de la Coopération Décentralisée

SE	Suivi Evaluation
SG	Secrétaire Général
SH	Ministère de l'Agriculture pour la Promotion
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SSE	Service de Suivi Evaluation
UCP	Union Communale des Producteurs
UVS	Unité Villageoise de Santé

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos vifs remerciements à la Mission de Décentralisation et au PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes) pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour la réalisation de l'étude monographique de la Commune de KOUANDE.

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire de la commune, au Conseil communal, aux Responsables des services techniques aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé pour leur disponibilité et leur contribution.

INTRODUCTION

La problématique du développement qui se pose au Bénin, pourrait de façon succincte, se traduire par le déséquilibre permanent entre les besoins immenses de ce pays et les ressources relativement limitées dont il dispose.

De là découle l'impérieuse nécessité d'une gestion rationnelle et rigoureuse de l'économie dans toutes ses dimensions.

Cette préoccupation majeure des autorités politiques et administratives au vu de tous ces aspects, demeure la promotion d'un développement qui, tenant compte des aspirations de toutes les couches sociales, se voudrait harmonieux, planifié et participatif. C'est ce qui a fait naître la Décentralisation qui n'est rien d'autre que la prise en charge à la base par les populations de leurs propres affaires ainsi que la mise en valeur du potentiel économique de chaque localité en vue de son développement.

C'est dans le cadre de l'étude sur « *Le rôle des Communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses* » que s'inscrit l'élaboration de la monographie économique communale ; en effet c'était l'un des multiples produits attendus de cette étude.

La réalisation de la présente monographie, outil de référence à toute action de développement, a été commandée par les autorités de la commune de KOUANDE, avec l'appui de la Mission de Décentralisation et le Programme d'appui au Démarrage des Communes (PRODECOM)

Le Consultant responsable a mené l'étude monographique conformément aux dispositions de collecte de données édictées dans la méthodologie préconisée pour réaliser l'étude ci-dessus citée et sur la base des résultats de l'atelier régional organisé à Parakou pour la Zone vivrière du Sud Borgou auquel la commune de KOUANDE appartient.

La collecte des données a été ainsi réalisée par le consultant en collaboration avec les représentants des Communes :

- d'abord au niveau de l'unité de documentation de la Commune et par
- Interview individuelle avec les informateurs-clés ;
- Interview avec des groupes/focus-groups ; (institutions publiques, privées, représentants de la société civile, les projets, les ONG et autres partenaires au développement.).

Les entretiens et la collecte des données sont menés sur la base de plusieurs fiches précisant la liste des informations recherchées.

Au cours de l'étude monographique, le consultant a rencontré les problèmes suivants :

- La disponibilité de données statistiques fiables n'est pas toujours chose évidente,
- Les rapports des différents services déconcentrés n'étaient pas souvent accessibles,
- L'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu ; Cela est dû certainement à l'ambiance préélectorale qui régnait, et qui reléguait au second plan, les activités qui lui sont liées.

Pour une Monographie économique, il manque encore beaucoup de données statistiques qui devront être complétées par la Commune et qui sont susceptibles d'améliorer le présent document.

Enfin, la présente monographie de développement économique de la Commune de KOUANDE est présentée en neuf (09) chapitres que sont :

- Cadre physique et administratif
- Population
- Organisation sociale
- Acteurs sociaux
- Activités économiques
- Processus d'élaboration et de mise en œuvre du budget
- Stratégies de Promotion de l'économie locale
- Stratégies de valorisation des filières porteuses
- Perspectives et recommandations.

CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

1.1. Cadre physique

❖ Situation géographique

La commune est située dans la partie Est du département de l'Atacora et compte parmi les neuf (9) communes qui composent ce département.

Cette commune s'étend sur une superficie de 4.500 km² et est limitée au Nord par la commune de Kérou, au Nord-Ouest par celle de Tanguiéta au Sud-Ouest par la commune urbaine de Natitingou, au Sud par les communes de Copargo, Djougou et Boukombé, à l'Est par celle de Péhunco et à l'Ouest par la commune de Toucountouna. Elle est composée de six (6) arrondissements et de cinquante et un (51) villages et quartiers de ville.

❖ Le climat

La commune de Kouandé jouit d'un climat de type soudano-guinéen, caractérisé par une saison de pluie, allant de mi-avril à mi-octobre et une saison sèche allant de mi-octobre à mi-avril. Mais l'altitude modifie quelquefois les paramètres normaux du climat. La commune appartient à une zone agroécologique caractérisée par une pluviométrie qui oscille entre 900 et 1100 mm par an avec un pic en août. Les secteurs les plus arrosés sont : toute la partie méridionale, les arrondissements de Birni et de Chabi Kouma et l'Ouest. Le Nord-Est et l'Est sont les moins arrosés. La température moyenne est 27°C. Cette commune est aussi soumise au régime d'harmattan, un vent froid et sec qui souffle entre novembre et mi-mars et entraîne parfois une amplitude thermique de 9,5°C.

❖ Le relief

La commune de Kouandé fait partie de la chaîne de l'Atacora, le massif montagneux le plus important au Bénin. Cette chaîne s'étend d'Est en Ouest sur 40 à 46 km de large et culmine à 658 m à Alédjo. Le point le plus élevé dans la commune de Kouandé est à Kampuya (641m) au Nord-Ouest de la forêt classée de Kouandé dans la commune de Fô-Tancé. Le plus bas (320m) est situé au Nord-Est dans la vallée du Mékrou. Le socle est constitué de quartzites fins et de granite, de gneiss, de migmatites et de micaschistes.

❖ Les sols

Dans cette partie du département de l'Atacora, les sols rencontrés sont surtout : les sols peu évolués à tendance ferrugineuse, des sols peu lessivés et des sols lessivés¹. On y trouve des sols ferralitiques et ferrugino-tropicaux mais les sols latéritiques et les sols de sous-bois sont disponibles en petites superficies dans la zone nord de la commune. Les sols ferralitiques et ferrugino-tropicaux sont très peu fertiles et ont

¹ ATLAS Cartographique de la région Nord du Bénin, SERHAU SEM, août 1992

une capacité de rétention d'eau assez faible, donc très sensibles au déficit pluviométrique.

La commune de Kouandé présente un régime hydrographique très dense constitué de quelques cours d'eau permanents et de plusieurs rivières et ruisseaux saisonniers. Mékrou est le cours d'eau le plus important. Les autres cours d'eau permanents qui drainent la commune sont : Tikoudarou, Daro (Fô-Tancé), Wokagou (Oroukayo) et Findarou (Birni). Les cours suivants, autrefois permanents deviennent de plus en plus saisonniers : Sinaïssiré (Chabi Kouma), Yaourou et Sarga (Guilmaro).

❖ **La végétation**

La commune de Kouandé fait partie de la zone sèche continentale. Le couvert végétal est la résultante des aptitudes pédologiques, des variabilités climatiques et des actions de l'homme sur la nature. La savane est le type de formation végétale dominant avec des savanes arborées et arbustives à forte emprise agricole, la galerie forestière le long des cours d'eau, les savanes arborée et arbustive saxicole. Les espèces végétales ligneuses dominant actuellement rencontrées dans la commune sont : *Azelia africana* (lingué), *Khaya senegalensis* (caïlcédrat), *Parkia biglobosa* (néré), *Vitellaria paradoxa* (karité) et *Mangifera indica* (manguier). Il existe aussi une strate herbacée assez variée composée en majorité de graminées. Les trois forêts classées couvrent 9 km², soit 20 % environ de la superficie totale. Il existe également 558,150 ha de plantations domaniales d'anacardium. La partie nord de la commune entre dans la zone cynégétique du parc national de la Pendjari.

1.2. Cadre administratif

❖ **Aspect administratif : *Le conseil communal***

Le conseil communal de la commune de Péhunco est composé de Onze (13) membres à savoir le Maire, deux (02) adjoints, dix (10) autres conseillers. Le conseil communal tient quatre (04) sessions ordinaires et autant que cela est nécessaire, les sessions extraordinaires. Pour qu'une session se tienne, le Maire, le Secrétaire général et les adjoints préparent l'ordre du jour et informent ensuite les autres membres du Conseil communal ainsi que la tutelle par l'envoi des documents à étudier ainsi que l'avis de réunion. La population est informée par communiqué radio. Les sessions sont convoquées 03 jours au moins et 15 jours au plus avant la date de leur tenue. La convocation est faite par le maire qui dirige les débats. Après la tenue de la session du conseil Communal, un rapport est envoyé à l'autorité de tutelle et le relevé de décisions du Conseil sont diffusés par le SG.

❖ **Services techniques, services déconcentrés de l'Etat**

- *Les services techniques*

Le Maire, dans l'exercice de ses fonctions est assisté d'un secrétariat particulier et d'un secrétariat général.

L'administration communale comporte 11 services répartis comme suit :

- Service des Affaires Générales (SAG)
- Service des Affaires Administratives et Financières (SAAF)
- Service des Affaires Domaniales et Environnementales (SADE)
- Service de l'Intendance (SI)
- Service des Chiffres et de la Transmission (SCT)
- Service de l'Etat Civil et de la Population
- Service du Développement local et de la planification (SDEP)
- Service des Affaires Economiques et Sociales (SAES)
- Service de l'Information, de la communication, des archives et de la documentation (SICAD)
- Service Pool (SPOOL),
- Service Technique (ST)

- *Les services déconcentrés de l'Etat*

Les services déconcentrés de l'Etat présents dans la commune sont : l'hôpital de zone , la Brigade de gendarmerie, **le Centre communal de Promotion Agricole** (Ex CARDER), le secteur élevage, le Centre de Promotion Sociale, la SONEB, la Recette de Perception, le Service des Impôts et la Circonscription scolaire.

CHAPITRE II POPULATION

2.1 Etat de la population

Sur le plan démographique, la population de la commune de Kouandé comptait selon le recensement de 1992, 50.379 habitants dont 25.272 hommes et 25.107 femmes. En dehors de ce chiffre de population, des estimations faites en 2000 ont donné les chiffres ci-après : 64.191 habitants dont 32.201 hommes et 31.990 femmes avec plus de 90% de population rurale. Les statistiques de 1992 et celles de 2000 montrent que dans la commune de Kouandé il y a plus d'hommes que de femmes contrairement au taux national qui présente plus de femmes que d'hommes (52% de femmes et 48% d'hommes). Ces chiffres dégagent un taux d'accroissement de 3,43%. La densité moyenne est de 14,26 hab/km² en 2000 contre 11,19 hab/km² en 1992.

2.2. Ethnies dominantes

Les Bariba constituent le groupe socioculturel majoritaire de la commune (43,6%) suivi des Bètamaribè² (24%), ils sont des agriculteurs. Ensuite, vient le groupe des peuls (17,9%) composé essentiellement d'éleveurs et celui des Yom Lokpa (7,2%). Les autres groupes socioculturels représentent 7,2%. Il s'agit des Dendi, Yorouba, Adja, Fon et autres³.

2.3. Religions dominantes

Les populations de Kouandé pratiquent plusieurs religions dont principalement l'islam (38,5 %) et les religions traditionnelles (30,2 %). Ensuite viennent le catholicisme (14,8 %), le protestantisme (1 %) et autres (15,6 %). On compte plusieurs mosquées et des chapelles dans chacun des arrondissements dont la mosquée centrale et la cathédrale de Kouandé centre sont les plus importantes.

2.4. Habitat

❖ *Type d'habitat*

On distingue à Kouandé deux types d'habitats : l'habitat urbain et l'habitat rural. Le premier type caractérise le centre de l'arrondissement de Kouandé et les chefs lieux des cinq autres arrondissements. Il est de type regroupé chez les Baatombu et dispersé chez les Bètamaribè et les peuls. En milieu rural et dans les campements peuls, les habitations sont de plus en plus de forme rectangulaire et construites de matériaux locaux ou semi-durs, couvertes de tôles ou de paille.

² Il s'agit certainement du grand groupe Otamari composé des Bètamaribè, des Waama et des Naténi.

³ Atlas monographique des communes du Bénin, APDD, juin 2001.

❖ *Mode d'éclairage (électricité, pétrole, etc....)*

L'éclairage est effectué à base de l'électricité et du pétrole lampant. L'électricité est fournie par le réseau de la SBEE et des moulins générateurs de potentiel électrique. La fourniture du pétrole est assurée par deux stations SONACOP à Kouandé centre et des cuves de vente de pétrole dans les arrondissements suivants : Oroukayo, Guilmaro et Chabi Kouma

La création d'une station de vente des produits pétroliers à Birni sera une opportunité pour les opérateurs économiques. La mise en service de cette station permettra non seulement de réduire la difficulté d'approvisionnement en produits pétroliers en particulier le pétrole lampant pour des villages et hameaux des arrondissements de Birni et de Chabi Kouma, mais également le désengorgement des deux stations de Natitingou surtout avec le bitumage de la route inter-Etat Cotonou-Porga via Savalou. Le courant électrique de la SBEE n'est pas fourni que la nuit et ne dure que 05 à 12 heures à Kouandé centre ; ce qui ne favorise pas l'installation ou le développement de nouvelles activités génératrices de revenus et le bon fonctionnement de tous les services de l'hôpital.

❖ *Approvisionnement en eau*

En matière d'approvisionnement en eau potable, la commune de Kouandé dispose de : Forage équipé de pompe à motricité humaine :

- 86 forages équipés de 88 pompes ; 01 puits équipé d'une pompe et 01 AEV équipés de 06 bornes fontaines.
- 79 Puits modernes
- 174 Points d'eau exploités répartis

Le niveau de couverture en eau a évolué dans la commune de Kouandé puisqu'il est actuellement de 82,46%. En comparant avec les normes, la tendance générale qui se dégage est la faible capacité de la commune à combler entièrement les besoins en eau de la population. Le tableau n°4 confirme les résultats de cette étude. Les besoins en eau sont répartis par arrondissement de la façon suivante :

Tableau n°4 : Etat des besoins en points d'eau potable

Arrondissement	Population (2000)	Nombre de points d'eau nécessaires	Nombre de points d'eau exploités	Besoins (écart)
Kouandé centre	15.626	52	43	09
Birni	9.794	33	20	13
Chabi Kouma	7.576	25	24	01
Guilmaro	12.199	41	34	07
Fô-Tancé	5.484	18	19	+ 01 excédent
Oroukayo	13.511	45	34	11
Total	64.189	214	174	41

Il faut donc au total 41 points d'eau pour améliorer le taux de la couverture en eau potable dans la commune en fonction des statistiques recueillies. Une étude devra toutefois préciser la répartition par village et hameau. Toutefois, le constat montre que l'arrondissement de Birni est le moins pourvu alors que celui de Fô-Tancé présente un résultat apparemment excédentaire.

Les résultats du tableau n°4 montre que l'objectif du SRH Atacora fixé au 31/12/2001 (Atteindre 211 points d'eau potable) est proche de 214 points d'eau nécessaires que dégage le tableau pour couvrir les besoins en eau potable de toute la commune.

CHAPITRE III ORGANISATION SOCIALE

3.1 Pouvoir politique traditionnel

Le pouvoir traditionnel n'est pas très structuré dans la commune.. Il faut noter la présence du chef BAGANAN dont l'influence dépasse les limites de la commune. Par ailleurs, chaque village dispose d'un chef traditionnel. Dans la gestion de la commune, le pouvoir traditionnel émet des avis consultatifs, il participe au maintien de l'ordre public, au règlement des litiges fonciers et à l'organisation des manifestations culturelles. Il n'existe pas de difficultés particulières entre le pouvoir traditionnel et les autorités de la commune.

3.2 Organisation de la société civile

Les organisations de la société civile se retrouvent à tous les niveaux de la commune : village, arrondissement, commune.

Au niveau des villages, il faut noter des groupements villageois et plus de 52 groupements de femmes, Chaque arrondissement dispose d'une association de

développement. La commune dispose de son association de développement et d'autres structures telles que :

- WANRU SURU et SURU BADU qui interviennent dans la transformation du manioc en gari ;
- WII WURA intervenant dans le stockage et la vente des vivriers ;
- Les groupements de producteurs ;
- Femmes ville propre
- ANTII SUA qui intervient dans la commercialisation du beurre de karité

3.3 Structures d'accompagnement.

Les organisations suivantes appuient la commune dans le processus de développement ; il intervient dans plusieurs domaines comme l'indique le tableau suivant:

N°	STRUCTURES	DOMAINES D'INTERVENTION
1	PELCA	Environnement et assainissement
2.	MORITZ	Information, éducation et communication,
3.	ORPID	Approvisionnement en eau
4.	ELIP	Lutte contre l'infanticide
5.	LUSCOF	Education
6.	OSAP/Bénin	Infrastructures
7.	PDDC	Appui à la décentralisation
8.	PAMRAD	Production agricole
9.	PDRT	Production agricole et éducation des adultes
10.	PADEAR	Approvisionnement en eau
11.	SNV	Approvisionnement en eau et assainissement
12.	PACOMA	Infrastructures socio- communautaires
13.	PRODECOM	Appui à la décentralisation
14.	PPLS	Lutte contre le Sida

CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX

4.1 Santé

❖ Infrastructures et équipements

Selon la politique gouvernementale en matière de la santé publique, chaque arrondissement doit disposer d'un centre de santé. Ce qui n'est pas le cas de l'arrondissement de Chabi Kouma. Mais l'Etat appuie en équipements le centre de santé privé des religieux existant au chef lieu de l'arrondissement pour les soins des populations de cet arrondissement.

Sur 09 UVS existantes, aucune n'est fonctionnelle et au même moment les populations se plaignent des longues distances à parcourir avant d'atteindre le CSA le plus proche. La non fonctionnalité de ces UVS est due selon les populations au manque d'équipements et de personnel de santé comme c'est le cas de celle de Kédékou dans l'arrondissement de Guilmaro.

Quant aux minis dépôts pharmaceutiques des CSA, ils sont souvent dépourvus de médicaments surtout les sérums anti-venimeux et anti-rabique souvent nécessaires pour soigner les cas fréquents de morsures de serpents et de chiens ; de même que certains médicaments essentiels. Donc les populations de ces localités sont obligées de se rendre à Kouandé, Natitingou ou Djougou pour les acheter.

La commune de kouandé dispose des équipements suivants en matière de santé :

- 01 ambulance à Kouandé centre
- 23 lits d'hospitalisation et 25 lits de maternité pour toute la commune

La commune de Kouandé dispose d'équipements nécessaires pour le fonctionnement de ses centres de santé. Il faut cependant mettre à la disposition des centres de santé d'arrondissement existants les équipements souhaités (laboratoires, salles d'hospitalisation, lits, ambulance et d'un centre de transfusion sanguine) sans oublier toutefois l'équipement du centre de santé de Chabi Kouma à créer.

❖ Personnel de santé

Le personnel de santé de la commune de Kouandé comprend des agents qualifiés comme médecins, infirmiers et sages-femmes qui sont en nombre très insuffisant. De plus, l'ensemble de ce personnel qualifié est concentré dans le centre de santé communal de Kouandé. Les centres de santé de certains arrondissements se retrouvent avec un infirmier pour les soins et sans sage-femme.

Selon l'OMS,⁶ il faut :

- 01 Médecin pour 10.000 habitants
- 01 Infirmier pour 5.000 habitants

⁶ Etude sur les stratégies sectorielles et programmes d'activités au profit de la sous-préfecture de Kouandé, APDD 2001, p. 18

- 01 Sage-femme pour 5.000 femmes

Compte tenu de l'effectif de sa population, et des normes de l'OMS, la commune de Kouandé devra se doter de plusieurs médecins, infirmiers, sage femme et techniciens de laboratoire.

A cet effectif, s'ajoute le personnel d'appui et de soutien dont le nombre à recruter dépend des ressources/opportunités dont dispose la commune.

4.2 Action sociale

Les actions sociales dans la commune sont limitées à quelques structures sociales d'appui aux orphelins, à l'enfant, aux malades de sida, aux femmes, aux filles, aux malades mentaux, aux vidomègons. Ces structures connaissent encore d'énormes problèmes ne leur permettant pas de mener à bien leurs actions sur toute l'étendue de la commune.

4.3 Education et alphabétisation

❖ Education

L'enseignement maternel, sans être bien équipé, dispose du minimum pour la bonne marche du travail. Les données collectées montrent un ratio de 35 élèves par classe.

Dans l'enseignement primaire il y a 169 enseignants qualifiés reconnus par la DDEPS (permanents + contractuels) dans la commune.

Selon les informations reçues au niveau de la DDEPS Atacora, il faut :

- 199 enseignants alors que 169 sont disponibles ; il manque alors 30 enseignants qualifiés
- 208 cours pour 181 classes autorisées, 162 salles sont effectivement disponibles. Il manque alors l'autorisation pour 27 classes et la construction de 46 salles.

Par ailleurs, le taux de scolarisation de la commune est de 64,4%. Ce taux est plus faible dans certains villages et hameaux. Il faut donc scolariser beaucoup plus d'enfants surtout les filles et les enfants peulhs. Ces efforts de scolarisation des enfants doivent être plus renforcés dans l'arrondissement de Guilmaro.

L'enseignement secondaire aussi manque cruellement d'enseignants. Il convient de :

- Recruter, former et recycler les enseignants du secondaire
- Construire les classes manquantes dans les CEG
- Equiper les CEG de matériels didactiques et de livres

❖ **Alphabétisation**¹³

La commune de Kouandé dispose d'atouts dans le domaine de l'alphabétisation. Il s'agit du Coordonnateur très dévoué, de 05 centre d'alphabétisation et de la multitude de moniteurs d'alphabétisation (au nombre de 19 et répartis entre les langues suivantes : Baatonum, Ditamari, Peul (Fulfudé), Yom, Waama) qui existe. Mais la multiplicité des langues parlées à Kouandé peut constituer un frein pour la promotion de l'alphabétisation de tous ces groupes linguistiques de la commune surtout en ce qui concerne l'acquisition de matériels didactiques. Cependant, cela n'empêche pas le renforcement de l'alphabétisation sur toute l'étendue de la commune. L'existence des écoles coraniques à Kouandé constitue aussi un atout surtout dans le domaine religieux et la culture de la paix à l'endroit des enfants et des jeunes. Mais ces écoles constituent certaines fois un obstacle à la scolarisation des enfants et agissent négativement sur les résultats scolaires de certains enfants qui privilégient l'école coranique à l'école française. Parmi toutes ces écoles coraniques, celle de Kouandé centre est mieux lotie. Elle est l'œuvre de l'Association Islamique de Kouandé.

4.4 Culture, sports et loisirs

❖ Culture

Le domaine culturel de la commune de Kouandé est caractérisé par des danses, des musiques et des pratiques. On peut citer :

- Danse : sinsinou, tèkè, tarou, aské, kirarou, flagellation, wourou, boukakari, sambanni.
- Musique : griots, flûte, tam-tam, violon, castagnettes, yèrèkou. Existence des orchestres de musique moderne dans les arrondissements de Fô-Tancé, Kouandé, Chabi Kouma et Oroukayo
- Pratiques culturelles : persistance de l'excision et de l'infanticide, la fête de la Ganni et Donkonrou

La réduction de certaines pratiques et certains préjugés sur la femme et les enfants comme l'excision et l'infanticide favorisera l'épanouissement de la femme par la scolarisation des filles et l'accès de la femme à des prises de décisions au niveau de la commune.

La capitalisation de toute cette pluralité de danses et musique traditionnelle très riche est nécessaire. Donc l'enregistrement sur bande magnétique ou cassettes de ces ressources enrichira sans doute le patrimoine culturel de la commune car la relève n'est pas toujours assurée à cause du faible intérêt des nouvelles générations. De même, la promotion de ces danses et des orchestres de musique moderne existants est souhaitée.

¹³ Résultats ateliers niveau arrondissement de la commune de Kouandé, α&Ω Environnement/APDD, mai 2002

❖ Sports et loisirs

Les centres de sport et loisirs sont concentrés à Kouandé centre. La mise en œuvre des actions proposées par la population permettra en terme d'impact sur l'environnement social de reconstituer le tissu socioculturel. Ceci permettra aux jeunes de connaître et de s'intéresser davantage aux valeurs culturelles locales par la création de groupes folkloriques traditionnels. Le développement de toutes ces activités sportives et culturelles peut constituer pour la commune une source de revenu, de distraction et d'épanouissement de la jeunesse.

CHAPITRE V : ACTIVITES ECONOMIQUES

5.1 Agriculture

❖ Facteurs naturels

- Pluviométrie : en moyenne 900 à 1.100 mm de pluie par an
- Terres cultivables insuffisantes et pauvres mais favorables aux différentes cultures : céréales, tubercules, culture de rente surtout le coton etc.
- Superficie cultivée de 291.539 ha en 200019
- Nombreux cours d'eau drainent la commune dont le Mékrou (Kouandé), Tikoudarou, Daro (Fô-Tancé), Wokagou (Oroukayo) et Findarou (Birni) sont permanents
- Couvert végétal dégradé favorable à l'érosion
- Existence de bas fonds pour la riziculture
- 01 Centre de Promotion Rurale (CPR) à Tikou (arrondissement de Fô-Tancé)
- Principales cultures : coton, arachide, igname, maïs, manioc et sorgho

❖ Facteurs humains et organisationnels

- Echange économique entre les différents groupes socioculturels de la commune
- 07 retenues d'eau à but agropastoral dans trois (03) arrondissements (Kouandé, Guilmaro et Oroukayo)
- 49,56 % des actifs de la population de la commune interviennent dans l'agriculture, l'élevage et la pêche²⁰
- Apiculture moderne et traditionnelle à Fô-Tancé
- Le maraîchage surtout à Kouandé centre et Fô-Tancé.

¹⁹ Atlas monographique des Communes du Bénin, 2001

²⁰ Atlas monographique des Communes du Bénin, 2001

❖ Les techniques agricoles

- Culture extensive, itinérante et sur brûlis reste la plus utilisée.
- Travail à la main avec une destruction importante des espèces végétales entraînant l'ensablement des cours d'eau.
- Forte utilisation d'engrais minéral et d'insecticides.
- La houe reste le principal outil de travail: 80 % des superficies sont cultivées à la houe.
- Baisse relative des cultures vivrières
- Non association de l'agriculture et de l'élevage sauf chez les peuls

❖ Structures d'appui / encadrement

- 01 secteur du CARDER qui appuie les producteurs
- 01 CLCAM à Kouandé centre ; 01 CREP à Niarosson et 03 CVEC (Niékéné Bansou, Guilmaro et Birni)
- Groupements : 75 groupements dont 45 enregistrés contre 776 dont 183 enregistrés pour tout le département de l'Atacora.

Lors des entretiens et des ateliers régionaux, les communautés de Kouandé ont exprimés la nécessité de :

- Intensifier l'agriculture dans un système d'assolement et de rotation des cultures
- Allumer les feux précoces et restaurer la fertilité des sols
- Sensibiliser les acteurs et appuyer l'agro-sylvopastoralisme
- Renforcer les capacités de gestion dans les domaines de l'agriculture
- Diversifier et organiser les autres filières agricoles
- Améliorer l'équipement et les techniques culturales
- Appuyer la mise en place et le fonctionnement d'un cadre de concertation agro-éleveur.

5.2 Elevage

Le sous secteur élevage de la commune de Kouandé présente les caractéristiques suivantes :

- Existence de bouviers peuls
- Existence de deux postes d'élevage (Kouandé centre, Guilmaro)
- Existence d'un marché de bétail animé tous les 4 jours à Chabi Kouma
- Existence de 07 retenues d'eau à Kpessourou, Kataba, Bèket, Kédékou, Sékégourou, Sinakpaorou et Goutéré et de quelques cours d'eau permanents
- Les espèces les plus élevées sont : bovins, ovins, caprins, volailles et porcins

L'extension des cultures, surtout du coton associées aux pratiques culturales basées sur la culture itinérante sur brûlis réduit considérablement le potentiel en pâturage. L'inexistence d'un cadre de concertation agro-éleveur et de mesures coercitives entraînent le non respect des couloirs de passage aussi bien de la part des agriculteurs que des éleveurs et les conflits agriculteurs-éleveurs deviennent de plus en plus fréquents. L'insuffisance de vétérinaires ne favorise pas un suivi systématique des animaux. La solution à ces problèmes va contribuer à l'essor de l'élevage dans la commune de Kouandé faisant partie de la zone Est réputée favorable pour l'élevage dans l'Atacora.

5.3 Pêche

La pêche effectuée à Kouandé est de type traditionnelle. Les ressources disponibles à cet effet sont :

- 05 cours d'eaux permanentes où se pratique la pêche traditionnelle
- 07 barrages (retenues d'eau)
- 01 captage empoissonné à Maka (en dégradation)
- Existence de poissons d'eau douce : tyllapia
- Pêche exécutée

La pêche est une activité de distraction et de contre saison exercée par la population de la commune de Kouandé sauf à Fô-Tancé où la pêche avait été appuyée avec l'installation du captage et son empoissonnement. Avec l'expérience de Fô-Tancé, les autres localités ont compris que la pêche est une activité importante non seulement du point de vue économique, mais également nutritionnel.

5.4 Sylviculture

La sylviculture à Kouandé est caractérisée par :

- 03 forêts classées de 9 km² soit 0,2 % de la superficie de Kouandé.
- les campagnes successives de reboisement menées dont celle de 2000-2001 donnent les résultats consignés dans le tableau n°6
- des plantations d'anacardiens dans presque tous les arrondissements de la commune

Ces différentes forêts et plantations sont objets de feux de brousse qui sont mis pour le défrichage ou la préparation des parcelles agricoles ou pour faire la chasse.

5.5. Transformation et Stockage

❖ Facteurs naturels

- Matière première disponible pour la transformation surtout les produits agricoles (maïs, sorgho, lait de vache, igname, manioc, etc.) et des produits forestiers (nééré, karité)
- Argile pour la poterie
- Coton pour le tissage

❖ Facteurs humains et organisationnels

- Existence de petites unités traditionnelles de transformation des produits agricoles (gari, huile d'arachide, beurre de karité, fromage du lait de vache et de soja, savon indigène, boisson locale...)
- Aucune entreprise immatriculée
- 18,74 % des actifs de la population opèrent dans le secteur des petites et moyennes entreprises
- 4,10 % des actifs de la population opèrent dans le sous-secteur des entreprises du Bâtiment Travaux Publics (BTP)
- Nombreuses organisations de femmes faisant la transformation des produits agricoles
- Associations des artisans de Kouandé et celle du collectif des artisans de la commune

5.6 Production artisanale

- Artisanat de service : couture, coiffure, mécanique, menuiserie, maçonnerie, soudure
- Artisanat de production: poterie, forge, tissage, dessin, sculpture, vannerie, cordonnerie
- Artisanat de transformation: transformation des produits agricoles en produits semi-finis: fabrication du beurre de karité, de la moutarde, du fromage, de l'huile d'arachide etc.

❖ Structures d'appui

Il s'agit essentiellement de l'appui du Projet Promotion de l'Artisanat GTZ / DED, du Programme Suisse et de la Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB).

Malgré toute cette potentialité, aucune entreprise immatriculée n'existe dans la commune. Une partie des artisans sont aussi des agriculteurs qui abandonnent les ateliers pour les travaux champêtres. Les besoins exprimés par les populations en vue d'améliorer les conditions de travail et de vie des artisans et de rendre leurs produits plus compétitifs sur le marché sont :

- Rechercher des appuis et des crédits auprès des partenaires / structures financières.
- Sensibiliser les groupements de femmes et les artisans à investir eux-mêmes dans leurs activités.
- Solliciter les appuis techniques dans tous les domaines.
- Equiper les artisans et les groupements de femmes en matériels adaptés.

5.7. Activités minières

Dans ce secteur, les activités pratiquées sont l'extraction et la commercialisation du sable, de la pierre ornementale et du gravier. Les principaux problèmes qui minent ce secteur dans la commune sont :

- Exploitation anarchique des carrières (sable, gravier, pierre).
- Manque de recherches minières.
- Difficultés de vente du sable et du gravier.
- Inorganisation des collecteurs de sable surtout à Chabi Kouma.

Aucun besoin n'a été exprimé, mais les communautés ont fait ressortir l'existence d'un gisement probable d'or à Birni et à Papatia (Chabi Kouma).

5.8. Commerce

L'objectif formulé par les populations lors de l'atelier est : *Les capacités de gestion et d'amélioration des revenus des populations sont renforcées.*

La commune de Kouandé compte au total quinze (15) marchés qui s'animent tous les quatre (04) jours dont un marché sous régional à Chabi Kouma fréquenté par les Togolais, les Burkinabé et les Béninois. Ce marché dispose également d'un grand marché de bétail. On y trouve dans ces marchés des produits variés : bétail, céréales, tubercules, produits de transformation locale, produits manufacturés et pétroliers, des services comme le transport, les gargoteries, les restaurants, etc. Il y a aussi vingt cinq (25) boutiques et sept (07) magasins dans la commune et un grand marché de coton à fréquence annuelle avec une production de 9.116 tonnes pour la campagne agricole 2000-2001.

Lors de l'étude, les communautés ont exprimées quelques besoins pour améliorer la performance de leurs marchés. Il s'agit de :

- Améliorer et adapter le système d'accès aux crédits
- Renforcer les capacités techniques des commerçants
- Renforcer les capacités organisationnelles des commerçants
- Améliorer le chiffre d'affaire des commerçants et du revenu des opérateurs économiques
- Améliorer l'écoulement des produits
- Organiser les producteurs
- Renforcer les structures de concertation entre des producteurs
- Créer les banques de céréales dans les villages

Le secteur du commerce a été aussi longtemps oublié surtout du point de vue de l'organisation et d'appuis. Aujourd'hui des opportunités s'offrent avec le programme de relance du secteur privé à travers les projets comme l'Association pour le Développement des Exportations (ADEx), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB), le Projet de Promotion de l'Artisanat / GTZ et la multitude de structures de micro finance sur le plan national. Pour cela, la promotion de ce secteur est vitale pour la commune de Kouandé car elle permettra de soulager surtout les petits exploitants et les femmes rurales. La promotion de ce secteur doit tenir compte des formations sur la gestion des revenus et des stocks à donner particulièrement aux producteurs et aux femmes.

5.9. Transport et communication

❖ Transport

La commune de Kouandé dispose de trois (03) catégories d'axes qui sont :

- Les grandes axes d'une longueur de 220 km reliant le chef lieu de la commune (Kouandé) à Natitingou, Birni, Péhunco et Kérou.
- Les axes reliant le chef lieu de la commune aux différents chefs lieux d'arrondissement (151) km
- Les axes reliant les chefs lieux des arrondissements aux différentes localités (villages et quartiers de villes) de 722 km.

Toutes ces trois (03) catégories d'axe connaissent une dégradation considérable surtout pendant la saison des pluies et d'autres deviennent même impraticables (les villages du Nord de l'arrondissement du Guilmaro). Et d'autres villages n'en disposent même pas.

En ce qui concerne les transports, ils sont animés par divers moyens :

- Véhicules personnels et taxis petit gabarit
- Camions
- Pousse-pousse
- 03 gares routières (Kouandé, Guilmaro, Chabi Kouma)

L'aménagement et l'entretien des anciennes pistes puis la construction de nouvelles pistes profitera sans doute à toute la population en particulier les femmes, les jeunes et les conducteurs qui en sont les principaux utilisateurs mais surtout aux femmes qui fréquentent beaucoup plus les marchés.

❖ Poste et Télécommunication

La commune de Kouandé dispose d'un bureau de poste de plein exercice à Kouandé centre ; par ailleurs tous les services des postes disponibles.

❖ Téléphone

La commune de Kouandé dispose de :

- 40 abonnés en 2001 pour le réseau de Bénin Télécom SA
- 01 téléphone public au bureau de Bénin Télécom SA
- 01 cabine téléphonique publique devant le bureau des postes et télécommunications à Kouandé centre

La commune de Kouandé n'échappe pas au mauvais fonctionnement du téléphone que connaît tout le département de l'Atacora-Donga. Cet élément décourage les abonnés et certains préfèrent résilier le contrat de leur abonnement. Donc l'amélioration de la qualité du réseau téléphonique à Kouandé en particulier et dans l'Atacora en général est vivement souhaitée.

❖ **Radio et télévision**

L'inventaire en la matière se présente comme suit :

- 01 radio locale encore non fonctionnelle
- 01 radio régionale (Antenne de Parakou)
- 01 radio internationale (RFI)
- Qualité de la bande FM défectueuse dans certaines localités
- 01 relais télévisuel
- Une assez bonne réception de la télévision nationale

A ce niveau, il faudra équiper et rendre fonctionnelle la radio communautaire, solliciter l'amélioration et l'extension à tous les arrondissements du réseau télévisuel

L'amélioration de la qualité et la réception de la transmission des émissions des radios et de la télévision peut accroître les sources d'informations des populations. Cela pourrait contribuer efficacement à la valorisation du statut de la femme rurale, à la protection de l'environnement mais aussi à la réduction de la pauvreté grâce aux émissions très enrichissantes qui passent sur ces ondes.

CHAPITRE VI : ELABORATION, MISE EN EOUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL

6.1 Processus d'élaboration du budget

Le budget de la Commune est élaboré par le Maire en tant qu'ordonnateur dudit budget. Il est aidé en la matière par ses propres services administratifs et techniques notamment le C/SAF, le Receveur-Percepteur et l'Inspecteur Divisionnaire d'Assiette et de Contrôle de la Direction Générale des Impôts et des Douanes.

Ce budget équilibré en recettes et en dépenses est soumis ensuite au Conseil Communal pour le vote et l'adoption. Il est transmis ensuite à l'autorité de tutelle pour l'approbation.

6.2 Le mécanisme d'exécution du budget

Le recouvrement des taxes et des impôts sont réalisés par le receveur-percepteur et le Responsable des impôts.

Les dépenses se font selon les étapes de l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement. Il est exigé la tenue effective de tous le registres de la comptabilité.

6.3 Mécanisme de suivi et d'évaluation

Le mécanisme de suivi et d'évaluation du budget se font à trois niveau :

- Le contrôle su Service Technique de l'autorité de tutelle sur la tenue des registres comptables.
- Le contrôle du Service de l'Inspection Générale du Trésor
- Le suivi du Conseil Communal sur le vote du compte administratif de l'exercice antérieur.

6.4 Evolution des différents postes budgétaires

Synthèse des données significatives des finances locales de Kouandé en 2004

RECETTES

Nature des recettes	2004		taux de réalisation
	PREV	REAL	
Recettes ordinaires	95 051 884	77 926 932	81,98%
Recettes Extraordinaires	124 170 000	4 088 865	3,29%
TOTAL	219 221 884	82 015 797	37,41%

DEPENSES

Nature des recettes	2 004		taux de réalisation
	PREV	REAL	
Dépenses ordinaires	95 051 884	75 488 943	79,42%
Dépenses Extraordinaires	124 170 000	4 720 000	3,80%
TOTAL DES RECETTES	219 221 884	80 208 943	36,59%

EQUILIBRE FINANCIER

ELEMENTS	MONTANT	POURCENTAGE
Capacité d'investissement	2 437 989	2,97%
Capacité de financement	-631 135	

Les recettes de la commune de Kouandé en 2004 se chiffrent à quatre vingt deux millions quinze mille sept cent quatre vingt dix sept (82 015 797) francs cfa contre des dépenses de quatre vingt millions deux cent huit mille neuf cents quarante trois (80 208 943) francs cfa. Soit un solde créditeur de deux millions quatre cent trente sept mille neuf cent quatre vingt neuf (2 437 989) francs cfa.

L'analyse des finances locales révèle que le niveau de recouvrement des patentes, licences et contributions foncières est faible dans la commune de Kouandé. Il reste toutefois en adéquation avec les prévisions.

En effet, les taux moyens de recouvrement des quatre vieilles contributions que sont les patentes et licences, les contributions foncières sur les propriétés bâties et non bâties sont respectivement (i) de 44,4 % pour les patentes et les licences avec une pique de 307,7 % en 2000 due à des recouvrements d'arriérés et de (ii) 16,9 % pour les contributions foncières.

Les taux de recouvrement des recettes fiscales sont donc très faibles particulièrement pour les contributions foncières pour lesquelles elles n'atteignent même pas 20 %. La situation à ce niveau est d'autant préoccupante qu'en principe les produits de ces impôts devraient être considérés comme les recettes fiscales locales les plus entraînant.

L'évolution des prévisions et des recouvrements est en parfaite adéquation avec cette contre-performance notoire des taux de réalisation. En effet, d'année en année, les prévisions sont pratiquement restées au même niveau, les services se contentant de reconduire purement et simplement les montants sans aucune analyse sérieuse du niveau des réalisations qui ont évolué, elles est entre -78,3 % en 1999 et +185,7 % en 2000 pour les patentes et licences, puis -30 % en 2000 et +33,6 % en 2001 pour les contributions foncières.

EQUILIBRE FINANCIER

L'équilibre financier de la commune s'apprécie à travers la capacité d'investissement et la capacité de financement de la commune.

La capacité d'investissement de la commune est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement : $Ci = R - Df$. Elle traduit la possibilité de la commune à garantir aux populations les conditions d'une performance économique durable.

La capacité de financement est la différence entre les recettes et les dépenses : $Cf = R - D$. Elle est l'expression de la réserve financière de la commune donc de son aptitude à faire face financièrement ou à induire d'autres activités permettant d'améliorer ses ressources.

En résumé, avec une mobilisation annuelle de ressources financières propres non négligeables, la commune de Kouandé présente un équilibre financier très fragile du fait que ses ressources sont englouties au fur et à mesure de leur mobilisation dans les besoins urgents et importants exprimés par des populations impatientes. Il est nécessaire à la commune de mobiliser d'avantage de ressources pour les années à venir afin de réduire la fragilité de son équilibre financier.

Pour que la commune de Kouandé puisse conquérir le champ d'un développement harmonieux, il lui faut accroître le niveau de sa capacité d'investissement. Cela peut se faire en augmentant les recettes (avec l'instauration de la Taxe de Développement Local (TDL) conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi 98-007 du 15 janvier 1999) et/ou en diminuant les dépenses de fonctionnement.

CHAPITRE VII : STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE

La promotion du développement économique de la commune de Kouandé se fera suivant les trois axes que sont : la mobilisation et l'organisation des acteurs, le renforcement des capacités des acteurs, le financement et la mobilisation des ressources locales.

Axe I : La mobilisation et l'organisation des acteurs

La mise en œuvre d'un programme de développement local structuré autour des acteurs locaux suppose une forte volonté politique qui amènera ces acteurs à prendre part aux décisions qui auront une incidence sur le devenir du territoire. L'expression de cette volonté politique se manifesterà par l'appel auprès des acteurs de la société locale à participer, de manière conjointe et cohérente, à l'identification et à la réalisation des actions à mener, de même que par un soutien dans la recherche de financement de ces actions.

Pour mener à bien ces activités, il s'agira à la commune d'organiser ces acteurs autour des grands axes de développement.

Comme acteurs on peut retenir :

- les acteurs institutionnels : Le conseil communal, les services déconcentrés de l'Etat, les autorités traditionnelles etc.
- Les opérateurs économiques : Les producteurs, transformateurs, commerçants des différents secteurs d'activités
- La société civile : il s'agit des ONG nationales et internationales, les organisations professionnelles, les associations de développement etc.

☐ Stratégie de mobilisation et d'organisation des acteurs de la commune

La mobilisation sociale est un processus visant à réunir ou à mettre en mouvement différents acteurs sociaux autour d'un objectif ou d'un centre d'intérêt commun.

La démarche de mobilisation des acteurs consiste en :

- L'identification des acteurs : il a pour objectif d'inventorier les différents acteurs économiques et sociaux actuels ou potentiels tel que définit plus haut.
- L'information générale de tous les acteurs sur les priorités de la commune : Il s'agira à ce niveau d'informer les acteurs sur les rôles et responsabilités de l'équipe communale et de ceux des acteurs sociaux et économiques
- L'information de proximité par groupe d'acteurs ou catégorie sociale : Au niveau de chaque groupe d'acteurs, les gestionnaires de la commune

doivent définir avec précision les rôles et responsabilités qui leurs sont dévolues.

- L'analyse des dynamiques sociales : Il s'agira de faire des populations les principaux acteurs du processus de développement de leur commune en les mobilisant autour des actions qui sont programmées dans les Plans de Développement.

Les enjeux de la commune en relation avec les politiques nationales :

L'organisation de chacun des groupes d'acteurs en fonction des enjeux : Il s'agit de définir à chaque groupe d'acteurs les actions à mener qui concourent au développement de la commune.

Le définition des relations entre les différents groupes socio-économiques : Il s'agit d'une étape très importante qui est à la base de la réussite de tout le processus de développement engagé par les gestionnaires de la commune. Pour le faire, il sera indispensable, d'inventorier la nature des relations entre les différents groupes d'acteurs ; de mesurer l'intensité de leur communication ; d'identifier les conflits et les forces de ces relations ; de repérer les acteurs clés qui soutiennent la dynamique économique et sociale.

Pour mobiliser et organiser les acteurs internes et externes, il est donc indispensable de mettre en place un système de communication institutionnelle adaptée aux réalités sociales et culturelles de chaque Commune.

Il sera aussi indispensable qu'il y ait un cadre de concertation périodique entre les intervenants externes de la commune et les gestionnaires.

❑ *Les étapes d'une stratégie de communication communale*

La communication est définie comme le processus visant à informer le public (acteurs internes et externes, l'Etat, autres communes etc.) à propos des activités et enjeux de la commune.

De façon pratique, il s'agit des efforts consentis par la commune pour couvrir les médias, influencer les décisions politiques et assurer sa notoriété auprès de ses populations, le gouvernement, les bailleurs de fonds, les partenaires d'appui et d'autres audiences que nous désigneront par acteurs. Les neuf étapes de base d'une stratégie de communication communale sont :

Etape 1 : Elaborer les messages que la commune souhaite adresser aux acteurs en vue de soigner son image auprès de ses partenaires existants ou transmettre une image positive à des partenaires potentiels

Etape 2 : Rédiger un « slogan » ou concevoir un élément distinctif pouvant caractériser la commune. Il doit décrire si possible la mission et les objectifs et les priorités de la commune.

Etape 3 : Constituer au niveau de la commune des fichiers des acteurs avec leurs coordonnées détaillées.

Etape 4 : Allouer un budget à la communication. On peut ne pas atteindre tous les acteurs la même année. Une priorisation des cibles à atteindre sera indispensable.

Etape 5 : Identifier les objectifs que cette communication veut atteindre ou les problèmes qu'il veut résoudre.

Etape 6 : Responsabiliser et former une cellule de communication chargée de planifier, de suivre et d'évaluer tout le processus de communication.

Etape 7 : Promouvoir l'image de la commune en temps que source d'informations. Avoir une bibliothèque où on peut trouver aussi tous les rapports d'activités périodiques, des matériels de diffusion et de conservation de l'information etc.

Etape 8 : Assurer un suivi régulier et une évaluation annuelle des objectifs atteints par la cellule communication.

Etape 9 : Se servir des résultats atteints par la cellule pour la première programmation pour élaborer le plan de communication de la période suivante.

La communication institutionnelle informe les partenaires, actuels et potentiels des travaux menés par la commune, renforçant ainsi le travail en réseau et les travaux de collaboration. C'est un outil de sensibilisation très efficace qui peut être utilisé pour encourager le changement.

La mobilisation et l'organisation des acteurs passe par une bonne connaissance des populations dans leurs différentes composantes et dans leur structuration. Elles réussissent, quand elles partent de leurs intérêts communs et permanents. Leurs intérêts seront suscités par une bonne communication ; leur responsabilisation et surtout par la crédibilisation de l'institution municipale.

Axe II : Renforcement des capacités des acteurs

□ Renforcer les capacités pour une meilleure performance des communes

La capacité d'une Mairie, est le potentiel qu'elle a être performante. Son aptitude à exploiter avec succès ses compétences et ses ressources pour atteindre ses buts et répondre aux attentes des populations. Le renforcement des capacités vise à améliorer la performance potentielle de la commune, telle quelle transparaît dans ses ressources et sa gestion. La performance est l'attitude d'une commune à atteindre ses buts et réaliser sa mission globale.

Pour être performantes, la commune devra s'investir pour agir sur les facteurs déterminants de renforcement de capacités que sont :

- ☞ **Améliorer l'organisation des services de la commune**: Il s'agit plus précisément, de doter la commune en personnel en nombre suffisant et de bonne qualité ; de mettre à la disposition de ceux-ci des infrastructures, des équipements, des technologies et des ressources financières. Tous ces éléments constituent la base des ressources de la commune.
- ☞ **Améliorer l'environnement interne de la commune** : L'environnement interne peut entraver l'exploitation efficace des capacités et limiter la performance de la commune. Parmi les éléments qui composent l'environnement interne figurent la culture organisationnelle, les mesures d'incitation et de récompense axées sur la performance, la structure organisationnelle c'est à dire la répartition des tâches, la définition des rôles, des responsabilités, des pouvoirs ainsi que les normes et valeurs communes favorisant l'esprit d'équipe dans la poursuite des buts de la commune.
- ☞ **Tenir compte de l'environnement opérationnel externe** : Le contexte externe dans lequel la commune mène ses activités doit être connu de tous, car il influe sur la performance de celle-ci.

☐ ***Comment la commune pourra renforcer les capacités de ses acteurs***

Le renforcement des capacités des acteurs de la commune passe par la mise en œuvre des actions qui influent sur les différents déterminants cités ci-dessus. Signalons que le renforcement des capacités est un processus permanent, qui vise à améliorer l'aptitude des communes à s'acquitter de leurs fonctions, à atteindre leurs objectifs et à apprendre à résoudre leurs problèmes.

Pour améliorer les performances du personnel des communes, il sera nécessaire de :

- Planifier le perfectionnement du personnel en tenant compte des nouveaux enjeux de la décentralisation
- Maintenir les connaissances du personnel à jour en formant chacun dans son domaine précis
- Amener le personnel à avoir des aptitudes à réfléchir et à apprendre à innover.

Les thèmes tels que la gestion du processus du changement, les techniques et outils participatifs, les enjeux de la décentralisation, la gestion des projets et programmes, la gestion des organisations ainsi que le règlement des questions de l'heure en matière de développement peuvent être abordés.

☐ ***Les étapes à suivre pour promouvoir le renforcement des capacités***

Il n'existe pas ni recette ni feuille de route simple pour le renforcement des capacités des acteurs d'une commune. Il repose sur l'apprentissage et l'expérience. C'est pourquoi, nous proposons ces six étapes qui peuvent s'adapter selon le contexte de chaque Commune.

- Etudier le contexte externe pour cerner les besoins et les possibilités en matière de changement souhaité. Des changements politiques, sociaux technologiques ou économiques peuvent considérablement modifier les buts, la vision et les processus orientant le renforcement des capacités. Donc, la commune devra tenir compte de ces aspects pour élaborer les besoins en renforcement des capacités.
- Examiner la stratégie que devra utiliser la commune en matière de renforcement de capacité. Périodiquement, et tenant compte de l'évolution des activités, la commune aura à revoir sa mission, son but, ses objectifs afin de mieux planifier les besoins de renforcement de capacité des différents acteurs.
- Cerner les besoins en matière de capacités et planifier le renforcement des capacités. La capacité est le potentiel que les acteurs d'une commune disposent pour la rendre performante. C'est alors l'aptitude de ces acteurs à exploiter avec succès ses compétences et ses ressources pour atteindre ses buts et répondre aux attentes des populations. C'est justement ces capacités qu'il faut améliorer et l'adapter aux différentes mutations de la commune. Une planification est nécessaire afin de mieux suivre et évaluer le processus.
- Négocier un soutien externe : Même avec une meilleure planification, la commune n'aura pas nécessairement assez de ressources pour renforcer les capacités de ses acteurs aussi rapidement qu'elle le souhaiterait. Des projets peuvent être rédigés dans ce sens et soumis aux bailleurs de fonds et autres organismes d'appui en matière de renforcement de capacité.
- Mettre en œuvre et gérer le processus de renforcement de capacités. Il sera très démoralisant ou nuisible à la performance d'une commune, de faire une bonne planification du renforcement des capacités des différents acteurs, sans qu'il ne soit mis en œuvre
- Suivre et évaluer le processus de renforcement de capacité : Il est possible que les besoins et les priorités d'une commune évoluent. Le suivi et l'évaluation régulière du processus de renforcement en fonction des priorités organisationnelles changeantes apportent une mine de renseignements importants qui peut aider les gestionnaires de la commune à adapter leurs activités.

Axe : III - Financement et mobilisation des ressources locales

Le financement du développement local passe par : la contribution participative des populations aux actions de développement ; l'amélioration de la fiscalité locale par l'amélioration de l'assiette fiscale et le recouvrement; l'accès des communautés aux crédits. Ces différentes formes de mobilisation des ressources sont les sources endogènes de développement local. A cela on ajoute les sources exogènes que sont : le transfert de ressources financières et des investissements faits par l'Etat ainsi que les aides extérieures mobilisées à travers les projets et les partenariats avec d'autres communes extérieures.

□ Mobilisation des ressources locales par une contribution participative

La participation permet d'identifier et de poursuivre les véritables priorités des communautés. Elles sont les seules à pouvoir dire ce dont elles ont besoin et ce que les agents de développement que sont les autorités communales, devraient faire.

La participation est alors perçue comme une condition nécessaire à la réussite des programmes et à la bonne gestion. Elle repose sur la concertation, s'appuie sur la pratique sociale et associative. Elle implique la capacité des populations à s'organiser, à construire une opinion publique locale. Elle constitue un élément crucial de durabilité et de viabilité.

La participation communautaire se traduit par une contribution monétaire, en matériaux de construction ou en force de travail pour la réalisation d'infrastructures et d'équipements et autres micro-projets initiés par la base.

La participation présente des enjeux majeurs pour le développement local. Elle fait des habitants des citoyens actifs ; elle prône la bonne gouvernance et améliore les pratiques des institutions locales.

Pour les populations pauvres ou marginalisées, les stratégies de mobilisation de la participation, peuvent prendre plusieurs formes avec des méthodes adaptées aux réalités de chaque milieu.

Ceci a pour avantage de mettre en confiance les populations et de prendre en compte les préoccupations de chaque couche sociale et des nombreuses minorités de la zone. Il naîtra ainsi dans la commune, une concurrence avantageuse favorisant la participation par l'effort physique aux activités spécifiques et l'intégration dans la société des différentes minorités ethniques.

Cette participation ne peut être possible que si les conditions suivantes sont respectées :

- l'amélioration de la cohésion sociale ;
- l'intensification de la sensibilisation ;

- l'implication des communautés à l'exécution et au suivi des activités communautaires ;
- la participation des populations de la commune à l'exercice du pouvoir local ;
- le renforcement des capacités des communautés et la réforme des institutions locales
- Amélioration de l'assiette et le recouvrement de la fiscalité locale

L'un des objectifs de l'Etat est d'améliorer le rendement de la fiscalité par l'élargissement de l'assiette et l'allègement de la charge d'impôt. Cette réforme entreprise depuis les années 89, se poursuivra tant qu'il s'avèrera utile d'améliorer les recettes fiscales et de simplifier les procédures.

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi N° 97-029, la commune dispose de compétences qui lui sont propres en tant que collectivité territoriale décentralisée. Elle exerce, en outre, sous le contrôle de l'autorité de tutelle, d'autres attributions qui relèvent des compétences de l'Etat. Elle concourt avec l'Etat et les autres collectivités à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie.

A cet effet, l'Etat leur transfère les ressources nécessaires.

Les ressources financières des communes reposent sur les subventions de l'Etat, les subsides de la coopération décentralisée et sur des fonds propres générés par la fiscalité locale. La fiscalité locale comprend les impôts locaux directs (Foncier non Bâti, FNB ; Foncier Bâti, FB ; Patente subdivisée en Droit fixe et Droit professionnel ; Licence ; Taxe sur les armes à feu) et les impôts et taxes indirects, les diverses redevances (Taxe de stationnement et de chargement des taxis-ville et taxe d'exploitation des taxis-moto ; Taxe sur spectacles, jeux et divertissements ; Taxe sur publicité sur affiche publique ; Taxe de pacage des animaux ; Droit de place sur les marchés, Installation des hangars et appartements ; Taxe sur vente des boissons fermentées de préparation artisanale ; Produits du terrain affecté aux inhumations ; etc.). Cette variété des ressources fiscales devrait permettre à chaque commune de se prendre en charge.

Si chaque commune pouvait faire l'effort de recouvrer toutes ces recettes fiscales, elle mobiliserait assez de ressources pour son développement. Il est souhaitable que chaque commune, tenant compte de ses réalités et avec le concours des receveurs - percepteurs, s'efforce à recouvrer à un taux assez élevés les ressources que lui confère la loi en utilisant des stratégies et méthodes permettant à chaque citoyen de payer facilement et sans contrainte aucune ses impôts.

□ *Faciliter l'accès des populations aux crédits*

La création et le développement des activités dans les communes nécessitent des financements pour les investissements, les équipements, mais aussi les fonds de roulement des exploitations. La pérennité des actions engagées et le développement d'autres activités dépendent aussi de la permanence et de l'efficacité des offres de financement. L'objectif est d'appuyer l'accès à ces financements.

Le crédit est un des instruments de promotion de l'économie d'un pays. Malheureusement pendant plusieurs décennies, les institutions financières existantes, compte tenu des taux de crédit élevé ne permet pas l'accès des populations rurales aux crédits.

Au cours des cinq dernières années près de la moitié des crédits octroyés ont été destinés au commerce de gros et de détail, aux restaurants et aux hôtels ; le secteur productif n'a reçu dans la même période que environ 27% de crédits constitués en majorité par des crédits à court terme. En clair, les besoins en crédit des PME/PMI sont restés largement insatisfaits par l'offre du système bancaire malgré sa sur liquidité.

Les crédits viendront renforcer la capacité de financement sans provoquer de surendettement. Il n'est pas exclus que des actions de partenariat soient envisagées avec les IMF présentes dans les communes. Car ces institutions que sont : la FECECAM, la FENACREP, FINADEV, PDME, PAPME etc. sont réputés fiables avec un réseau national des caisses, un volume des affaires très important et un professionnalisme prouvé.

Dans les localités où les IMF sont en nombre suffisant, les autorités communales pourront inciter les responsables de ces institutions à s'installer dans la localité. Il est possible de susciter la création de petites coopératives financières autogérées par les acteurs locaux en partenariat avec les IMF expérimentées. Dans ces conditions, la Mairie peut être garante de telles actions.

Les appuis d'amélioration de l'accès au crédit et au micro crédit toucheront différents acteurs des filières : les exploitants agricoles, les commerçants, les femmes transformatrices etc.

□ *Transfert des ressources financières par l'Etat*

L'effectivité d'une décentralisation fondée sur un développement local tient essentiellement à la capacité financière et technique des collectivités locales à exercer les compétences transférées, c'est-à-dire fournir les infrastructures et les services attendus des populations. Elle dépend de leur capacité à faire travailler en harmonie, des acteurs aux légitimités et besoins différents et parfois contradictoires, en vue d'assurer le développement du territoire. Toutes ceci ne peut être entièrement assumées que si l'Etat central transfert aussi aux communes une

partie des ressources financières mobilisées en complément de ce qu'elles auraient déjà mobilisées.

Mais compte tenu des grandes difficultés que connaît l'Etat, les communes ne devront pas ces premières années d'existence, attendre grande chose. Elles devront baser leur développement beaucoup plus sur les ressources à mobiliser localement.

□ *Attirer les financements extérieurs*

Les financements extérieurs sont composés de toutes les activités qui sont financées dans une commune par l'intermédiaire des projets et programmes négociés par l'Etat ou des financements obtenus dans le cadre des partenariats négociés avec les villes ou communautés extérieures. Ces apports externes doivent être des compléments des fonds mobilisés au niveau local. Malheureusement, dans la plupart des communes, les Plans de Développement sont basés environ à 70% sur les fonds extérieurs à la commune.

CHAPITRE VIII : STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES

□ *Généralités*

Les activités agricoles sont essentielles dans cette Commune. Les cultures vivrières sont le maïs, le riz, le manioc et l'igname. Les cultures industrielles concernent le coton, l'arachide, et le piment. Pour ce qui est des cultures pérennes, on cite : l'anacardier, le manguier et le teck. On rencontre les cultures maraîchères par endroit. Les produits agricoles collectés et vendus sur les marchés sont les cossettes d'igname, l'huile et les galettes d'arachide, les cossettes de manioc, le maïs, le gari, le néré, les poissons frais et fumés.

L'embouche bovine, ovine, caprine a une bonne importance pour les différentes communes. L'élevage de taurillons pour culture attelée est une activité bien connue et en plein essor. L'aviculture semi-traditionnelle est pratiquée par les exploitations agricoles à des échelles variables. L'apiculture procure aussi des revenus non négligeables.

En matière d'activités de service, l'essouchage mécanique, le labour à la culture attelée et la distribution agréée des intrants sont les opportunités exploitables.

□ *Choix des filières porteuses*

Les cinq (5) filières déclarées prioritaires pour le développement économique de la zone vivrière du Sud Borgou varient selon les particularités ou la vision de chaque commune. La synthèse donne comme priorité régionale les cultures ci-après : maïs, karité, coton, élevage (bovins et caprins), igname, arachide, manioc, anacarde, le

commerce, les pierres précieuses. Pour la commune de Kouandé, il a été arrêté, le Mais, le coton, le manioc, l'anacarde et le tourisme.

□ *Filières leviers de développement économique local*

Le maïs et le coton apparaissent comme les deux principales filières charnières de la zone. Le premier parce qu'il génère non seulement des revenus et facilement conservable mais aussi il est entré dans les habitudes alimentaires des populations. Quant au second, il est choisi en raison des revenus qu'il dégage, de l'existence d'un vaste marché d'écoulement et surtout du fait que cette filière est déjà organisée.

8.1_La Filière coton

Le coton constitue l'essentiel des exportations du Bénin. Il constitue 70% des recettes d'exportations sur la période 1998-2002 et environ 40% du PIB. A ce titre, il est un des principaux moteurs de l'économie béninoise. Le coton est produit essentiellement dans six départements que sont le Borgou, l'Alibori, l'Atacora, la Donga, les collines et le Zou. La production du coton évolue avec les surfaces emblavées. Les superficies emblavées et la production ont respectivement évolué à un rythme annuel de 12% et 10%. Ces évolutions sont dues au non respect des itinéraires techniques et agronomiques, à la faible intensification et au problème que connaît le système national de vulgarisation.

Les systèmes culturaux sont caractérisés par leurs itinéraires techniques, les intrants et les modes de protection phytosanitaire et de fertilisation utilisées. Pour chaque système, le choix du terrain est le même. Il faudrait un sol fertile et éviter les terrains marécageux, le coton ne supportant pas les sols hydromorphes.

Quelques systèmes culturaux existent au Bénin à savoir :

- le coton conventionnel : la production conventionnelle de coton se caractérise par l'utilisation des produits chimiques de synthèse pour le traitement des semences et le traitement rigoureusement calendaire du coton en phase de végétation par des produits chimiques de synthèse. Des engrais minéraux sont utilisés pour la fertilisation du sol.
- Le coton avec lutte étagée ciblée (coton LEC) : Ce système se caractérise essentiellement par, l'utilisation des produits chimiques de synthèse pour le traitement des semences ; l'utilisation d'une dose réduite des produits chimiques de synthèse recommandées pour la protection phytosanitaire du coton conventionnel suivant un traitement rigoureusement calendaire et des interventions complémentaires décidées en fonction de seuils d'attaque des insectes nuisibles ; ainsi que l'utilisation d'engrais minéraux.
- le coton biologique de systèmes d'exploitation certifiées biologiques : Il est produit en s'abstenant systématiquement de l'utilisation d'engrais

chimiques et de pesticides de synthèse. Ce coton est produit en valorisant les ressources naturelles locales telles que les plantes insecticides et insectifuges, le fumier, la bouse et l'urine de vache, la fiente de volaille etc.

- le coton issu de la production durable intégrant les éléments du système conventionnel et de la lutte biologique : Il est du coton qui est produit en utilisant des produits biologiques (fortifiants de plante, formulation à base de produits naturels) pour le traitement des semences, la protection de la culture, les engrais minéraux et des matières organiques pour la fertilisation du sol.
- le coton transgénique : « Bt » sont les initiales désignant la *Bacillus thuringiensis*, une bactérie se trouvant naturellement dans le sol, et produisant des toxines dont les agriculteurs se servent pour lutter contre les larves des lépidoptères.

Les rentabilités estimées du coton conventionnel sont en conséquence faibles ou négatives au Bénin. Cette situation compromet sérieusement la compétitivité du coton béninois ainsi que la viabilité financière de la filière qui en assure actuellement des fonctions financières et logistiques pour d'autres filières.

D'après le RGPH 2002, 35% de la population Béninoise travaillent dans la culture du coton. Le nombre total de chefs de famille agricoles est de 550 000 dont 325 000 travaillant dans le coton (soit 59,1%). Le nombre total d'agriculteurs intervenant dans le secteur du coton est de 2 000 000 de personnes réparties en 5 600 groupements et coopératives avec un nombre moyen de 360 agriculteurs par groupement. La superficie moyenne emblavée en coton est de 0,8 ha.

L'évolution du rendement cotonnier de 1997/1998 à 2003/2004 au niveau des exploitations paysannes a enregistré de nombreuses variations. Les rendements moyens nationaux en coton graines ont évolué pendant cette période de 103 Kg/ha en 1997/98 à 1 216 kg/ha en 2003/04. Les baisses drastiques de rendement ont marqué les campagnes 1998/99 et 1999/00. Ces déférentes baisses sont dues à la résistance développée par *Helicoverpa armogera* aux pyréthrinoides. Ainsi ces baisses démontrent l'importance de ce ravageur dans ces différentes zones de production.

□ ***Organisation de la filière et les principaux opérateurs***

La filière cotonnière du Bénin implique une multitude d'acteurs à plusieurs niveaux.

- La Direction du Conseil Agricole et de la Formation est l'instance centrale en matière de vulgarisation au niveau du MAEP.
- La Direction de l'Agriculture du MAEP est un autre acteur de la filière coton dont les services sont concernés par la production et la multiplication de semences et le contrôle des produits phytopharmaceutiques.

- Le centre de Recherches Agricoles Coton et Fibres (CRA-CF)
- Les centres régionaux de promotion agricole (CeRPA)
- Les Groupements Villageois (GV) qui sont des organisations paysannes (OP) au niveau village qui se chargent de recenser les superficies à emblaver, les besoins en intrants et semences des producteurs.
- Les Unions Départementale des Producteurs (UDP)
- Le Groupement Professionnel des Distributeurs d'Intrants Agricoles (GPDIA)
- La Coopérative d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA)
- La commercialisation du coton-graine a été longtemps gérée par la SONAPRA qui en assurait le monopole. Depuis 2000, le monopole de commercialisation de la SONAPRA a été supprimé en raison des difficultés que connaît la filière pour faire face à sa libéralisation progressive.

Trois principales institutions régulent désormais le système. Il s'agit de la Fédération des Unions de producteurs du Bénin (**FUPRO/Bénin**) qui est un cadre de concertation, de l'auto promotion et de la défense des intérêts des membres des groupements villageois et leur développement à la base ; de l'association Interprofessionnelle du Coton (**AIC**) dont la mission essentielle est de réunir et de mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'accroissement de la production cotonnière et de faciliter les concertations entre les différentes familles professionnelles; de la centrale de sécurisation des paiements et de Recouvrement (**CSPR**) qui doit répondre à un double besoin de sécuriser d'une part, les producteurs pour le paiement effectif et à temps réel du coton vendu aux égreneurs et d'autre part, le remboursement du crédit intrants pour garantir les besoins en intrants de la campagne suivante ; et enfin l'Etat qui conserve ses fonctions régaliennes à savoir l'élaboration et le suivi d'une politique nationale de production du coton, le contrôle des normes et de qualité, l'homologation des prix d'achat du coton-graine.

La commercialisation primaire du coton graine est assuré par l'AIC en relation avec la CSPR et la FUPRO. Outre le coton graine, le Bénin produit le coton fibre grâce à 18 usines d'égrenage dont la capacité potentielle est estimée à 587 500 tonnes, largement supérieur à la production nationale estimée à moins de 400 000 tonnes. La grande partie de la production du coton fibre est exportée. Les consommations locales sont représentées par deux sociétés textiles de la place. Leur consommation varie entre 2 et 11%.

Au total, malgré les profondes mutations subies, la filière coton éprouve encore des problèmes pour obtenir des résultats probants. En particulier, les dysfonctionnements dus au retard accusé dans la mise en place des intrants et le

paiement du coton graine aux producteurs aliènent les dynamiques que l'on est en droit d'attendre dans ce secteur. Les nombreuses hésitations de l'Etat pour libéraliser complètement la filière sont des causes de la faible performance observée ces dernières années.

❑ *Stratégies communales*

- Les communes pour permettre à la filière coton de retrouver ses performances du passé, doivent favoriser un climat d'entente et de cohésion au sein des producteurs ainsi que tous les autres acteurs intervenant au niveau de la base. Ceci passe par une restructuration des Groupements villageois et une meilleure définition de leurs rôles et responsabilités.
- Les autorités communales, faciliteront aussi l'installation des Institutions de Micro Finance qui se spécialiseront sur le financement des intrants des autres filières pour diminuer le détournement des intrants du coton.

8.2 La Filière Maïs

❖ **Caractéristiques de la filière**

Le maïs représente environ ¾ de la production céréalière du Bénin. Vingt deux (22) variétés sont cultivées, dont 16 variétés locales ; entre 20 % et 40% des producteurs utilisent des variétés améliorées. La réticence à l'adoption de variétés améliorées est sources de baisse de fertilité des sols, de la qualité organoleptique, de la faible résistance aux parasites. L'adoption des variétés améliorées exige l'adoption de plusieurs changements sur le plan techniques, organisationnel et culturels pour obtenir les résultats escomptés. L'adoption des variétés améliorées sont plus avancées dans l'Atacora, le Zou et le Borgou.

La production est en nette augmentation. Le cycle cultural varie entre 1,5 à 4 mois. Les pertes de stockage à la ferme sont de 20 à 40 %. Environ 56 % de la production utile sont commercialisées.

❑ *Organisation de la filière et les principaux acteurs*

La production du maïs est faite par environ 150 000 à 250 000 ménages-producteurs. 95% des chefs d'exploitation sont des hommes et 5% de femmes. Ces dernières cultivent 11% des superficies et produisent 11% de tonnage. Les infrastructures de stockage du maïs sont en nombres insuffisants. La filière connaît une absence d'organisation des acteurs. Néanmoins certaines Organisations Professionnelles Agricoles ont renforcé leur capacité depuis plusieurs années déjà.

La transformation est artisanale et est largement dominée par les femmes ainsi que le pilage manuel dans des mortiers. Il existe plusieurs moulins dans les quartiers de ville et les villages pour la mouture. La mairerie de Bohicon a une capacité d'environ 30 000 tonnes par an avec à peu près 3% pour le gritz. La SOBEBRA

utilise du griz pour la fabrication de la bière. Les sociétés UBETA à Ouando et AGROTECHNIC à Akassato fabriquent des farines infantiles utilisant entre autres matières le maïs.

La commercialisation est informelle et est dominé par les femmes avec beaucoup d'intermédiaires. Les périodes d'abondance du maïs sont Juillet à janvier et Mars à juin pour la pénurie.

❑ *Stratégies communales*

Il s'agira pour la commune de favoriser :

- l'organisation des acteurs de la filière en les regroupant.
- un renforcement des capacités des producteurs et de leur pouvoir de négociation.
- Une amélioration de la capacité physique et financière de stockage des producteurs de manière à limiter les pertes post-récolte et profiter de la variation saisonnière des prix.

Ces activités devraient d'abord se concentrer là où une masse critique de production pourrait avoir un effet d'entraînement.

- L'augmentation de la productivité des moulins à maïs
- L'augmentation de la marge des transformatrices et commerçantes informelles

8.3 La Filière tourisme

❖ Caractéristiques de la filière

Le tourisme contribue pour environ 2% de la formation du Produit Intérieur Brut. Il se place au 2^{ième} rang national en termes de recettes d'exportation après le coton. L'industrie du tourisme est encore embryonnaire mais on observe néanmoins depuis 1990 une progression régulière de la fréquentation de touristes internationaux et des recettes engendrées par cette activité. Ainsi le nombre de visiteurs est passé de 140 000 en 1993 à 163 000 en l'an 2000. La France est le principal pays émetteur de touristes en direction du Bénin dans la mesure où elle fournit le plus gros contingent. La plus grande partie des touristes utilisent la voie aérienne ; la voie terrestre est le mode de transport privilégié par les touristes venant du continent africain. En Afrique de l'Ouest, le Bénin représente la cinquième destination touristique.

❖ Organisation de la filière et les principaux acteurs

Le patrimoine touristique du pays lui permet de proposer à la clientèle une offre variée d'attraits ou de produits et d'organiser différents types de tourisme que sont :

- Un tourisme culturel et historique rare en Afrique
- Un tourisme balnéaire privilégié : avec près de 125 km de côte, le Bénin offre le plaisir de grandes plages sauvages qui se déploie le long de la route des

pêches, des plages de sable blanc et ombragées par les cocotiers où alternent les villages de pêcheurs.

- Un tourisme naturel dans les espaces sauvages : Particulièrement au Nord, le Bénin dispose de magnifiques étendues sauvages et variétés offrant de multitudes possibilités d'éco-tourisme ; les réserves animalières, les grands lacs du sud et les nombreuses rivières et les lagunes sont ouverts aux amateurs de chasse et de pêche ; les deux grands parcs nationaux
- Des cités lacustres où vivent plus de 70 000 personnes dans des villages sur pilotis, des Tata Somba et du village Tanéka

L'équipement hôtelier est réduit, il est composé de 16 établissements d'hébergement dont seulement 31 sont des établissements classés. La plupart des infrastructures d'accueil n'offrent pas le confort et les services d'un niveau de qualité suffisant. Elles représentent un taux net d'occupation médiocre compris entre 0,1 et 20%.

❖ **Stratégies communales**

Les communes devront s'évertuer à organiser:

- l'identification d'autres sites touristiques,
- la valorisation des ressources naturelles,
- l'amélioration de la capacité et de la qualité des lieux d'hébergements et d'accueil des touristes et former le personnels.
- Amener les différents acteurs à un professionnalisme de l'organisation culturelle et touristique.

Mise en forme : Puces et numéros

CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui sont formulées dans le cadre de cette monographie constituent les onze (11) **principes d'actions** grâce auxquels la Commune connaîtra un développement économique. Séparément, ces principes d'actions n'auront pas d'effets significatifs sur l'économie locale. Ils doivent être menés de concert sur l'ensemble du territoire (plusieurs communes) pour permettre une amélioration de l'environnement général propice à la création des entreprises. La clé de cette réussite repose sur la capacité des réseaux d'acteurs à partager les mêmes ambitions et à coordonner leurs interventions.

Des recommandations ont été formulées à l'endroit de l'Etat et des partenaires d'une part, et à l'endroit de la commune d'autre part.

9.1 Recommandations à l'attention de l'Etat et des partenaires

R1 : Régler le problème des transferts des compétences et des ressources.

Le développement local tient essentiellement à la capacité financière et technique des collectivités locales à exercer les compétences transférées, c'est-à-dire fournir les infrastructures et les services attendus des populations. L'effectivité de la décentralisation dépend de la capacité des communes à faire travailler en harmonie, tous les acteurs aux légitimités et besoins différents, parfois contradictoires, en vue d'assurer le développement du territoire. Tout ceci ne peut être entièrement assumé que si l'Etat central transfère aux communes les compétences prévues par la loi, ainsi qu'une partie des ressources financières mobilisées au niveau national.

R2 : Contractualiser avec les communes

Actuellement, beaucoup d'activités sont exercées par l'Etat à travers les services déconcentrés sans que les autorités communales n'en soient informées ou associées. Ces activités bien qu'elles soient une prérogative de l'Etat doivent se réaliser sous la supervision de la commune. C'est pourquoi l'établissement d'un document cadre entre les communes et l'Etat doit être envisagé, surtout en ce qui concerne les activités des Ministères sectoriels et la négociation des projets nationaux par exemple.

R3 : Opérationnaliser les stratégies proposées.

Le PRODECOM et la Mission de Décentralisation devront envisager les possibilités pour opérationnaliser toutes les stratégies proposées dans le cadre de cette étude, afin de permettre aux communes de jouer pleinement leurs rôles dans le développement économique de leurs localités en mettant un accent particulier sur la valorisation des filières leviers..

R4 : Favoriser l'intercommunalité

Le développement économique local ne peut se faire par chaque commune prise isolément. C'est pourquoi les Communes appuyées par les responsables départementaux qui en assurent la tutelle doivent réfléchir sur le développement économique à l'échelle intercommunale et aussi pour rompre l'isolement des entreprises. Il existe aujourd'hui des tentatives qui méritent d'être encouragées et appuyées.

9.2 Recommandations à l'attention des Communes

Le développement économique des communes sera effectif, si les autorités communales appuient leurs actions sur les trois groupes stratégiques que sont : les institutions de la commune (Directions et services de la commune) ; les opérateurs économiques (entrepreneurs, commerçants, etc.) et les Institutions d'appui (IMF, les structures d'appui aux entreprises, les institutions d'appui de la commune, les Ministères sectoriels, etc.). Pour ce faire, nous recommandons les actions suivantes :

R5 : Prendre des initiatives de développement en conformité avec les réalités locales et l'environnement national.

Pour promouvoir l'économie locale, les communes devront susciter et entretenir une dynamique de création de richesses, d'emploi à partir des ressources locales. C'est aussi mettre en valeur les potentialités locales. Des initiatives locales doivent être prises de même que dans le cadre de l'intercommunalité appuyées par les autorités nationales.

R6 : Développer les aides immatérielles.

Les aides immatérielles sont constituées des formations et de la promotion des labels, des appuis conseils etc. Le renforcement des capacités est un processus permanent, qui vise à améliorer l'aptitude des communes à s'acquitter de leurs fonctions, à atteindre leurs objectifs et à apprendre à résoudre leurs problèmes. Il s'agira d'intensifier au niveau du personnel et des autres institutions d'appui de la commune des formations, des appuis conseils et promouvoir au niveau des produits créés les labels pour une meilleure visibilité de la commune.

R7 Appuyer la valorisation des produits locaux

La valorisation des produits locaux passe par la promotion des productions agricoles, la promotion des petites et moyennes industries agroalimentaires ou artisanales, l'appui à la commercialisation et un encouragement à la participation aux foires et concours agricoles.

R8 : Appuyer la promotion des filières leviers

La filière est un regroupement cohérent et opérationnel d'individus ou groupes qui ont comme point commun l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits. La filière levier correspond au choix de la filière porteuse capable à elle seule d'impulser un réel développement au niveau de chacune des communes. La promotion de cette filière passe par un appui à la production, à la transformation et à la commercialisation et à l'organisation des acteurs au niveau de chacune de ces étapes.

R9 : Améliorer la fiscalité locale.

La fiscalité locale comprend les impôts locaux directs (Foncier non Bâti, FNB ; Foncier Bâti, FB ; Patente subdivisée en Droit fixe et Droit professionnel ; Licence ; Taxe sur les armes à feu) et les impôts et taxes indirects, les diverses redevances (Taxe de stationnement et de chargement des taxis-ville et taxe d'exploitation des taxis-moto ; Taxe sur spectacles, jeux et divertissements ; Taxe sur publicité sur affiche publique ; Taxe de pacage des animaux ; Droit de place sur les marchés, Installation des hangars et apatams ; Taxe sur vente des boissons fermentées de préparation artisanale ; Produits du terrain affecté aux inhumations ; etc.). Pour valoriser cette fiscalité locale, les communes se doivent de créer des conditions d'incitation et de négociation avec les communautés locales, mais aussi mener une politique de gestion transparente du budget de la commune. A la limite, elles doivent utiliser tous les moyens de coercition mis à leur disposition par la loi.

R10 : Appuyer la création d'entreprises et les entrepreneurs locaux

Les opérateurs économiques sont à la base de la création des richesses des communes. Les appuis que les communes peuvent leur apporter se résument en : une intermédiation financière et technique, la coordination de toutes les actions et structures d'entreprises et leur rendre des services non financiers de type accompagnement. Il s'agira aussi d'accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises, de favoriser la mise en relation entre investisseurs et les fournisseurs potentiels et d'organiser une plate forme d'accompagnement de tous les investisseurs de la commune.

R11 : Améliorer la communication et l'information au niveau des Communes.

La communication est définie comme le processus visant à informer le public (acteurs internes et externes, l'Etat, autres communes, etc.) à propos des activités et enjeux de la commune. Il s'agira de promouvoir l'image de la commune en temps que source d'informations (Avoir une bibliothèque, des statistiques, où on peut trouver aussi tous les rapports d'activités périodiques, des matériels de diffusion et de conservation de l'information).

Pour mobiliser et organiser les acteurs internes et externes, il est donc indispensable de mettre en place un système de communication institutionnelle adaptée aux réalités sociales et culturelles de chaque Commune. Il sera aussi indispensable qu'il y ait un cadre de concertation périodique entre les intervenants externes et les autorités communales.

CONCLUSION GENERALE

Pour bien comprendre et surtout apprécier les enjeux économiques de la Décentralisation au Bénin, le rapport s'est appesanti sur la présentation du contexte qui prévaut actuellement.

Il ressort de l'examen et de l'analyse de la situation que :

- ❖ En principe, les textes et les lois sur la Décentralisation ont bien défini un environnement favorable pour le développement des Communes
- ❖ Mais force est de constater à ce jour que le Bénin est encore un vaste chantier où les défis économiques que soulève la Décentralisation ne sont encore en phase d'être relevés. En effet, malgré les efforts déployés par la Mission de la Décentralisation, la Maison des Collectivités locales, le PRODECOM, et les Partenaires au développement à travers un certain nombre d'appui, les contraintes sont encore nombreuses aux niveaux suivants :
 - politique budgétaire
 - politique de croissance économique
 - politique sociale
 - gestion et protection environnementale
 - coopération intercommunale
- ❖ De façon générale les constats sont :
 - la faible exploitation des opportunités existantes sur le plan local
 - le manque de synergie entre les Communes, les Services déconcentrés de l'Etat, les Opérateurs économiques, et les Structures d'appui
 - le niveau communal restreint, pour favoriser à lui seul un développement économique durable
 - la faible collaboration intercommunale
- ❖ Cependant, il y a quelques notes d'espoir observées au niveau de certaines Communes à travers :
 - l'élaboration des PDC et les tentatives de leur mise en oeuvre
 - les efforts des opérateurs économiques pour créer la richesse
 - l'organisation en associations des producteurs agricoles ou artisanaux
 - la promotion et la valorisation des professions artisanales
 - la création des Centres d'appui aux Entreprises

Par ailleurs, il a été établi que la valorisation des filières porteuses au niveau des différentes Communes pouvait constituer une base pour le développement économique local ; l'exercice effectué au niveau des ateliers régionaux pour arriver à déterminer **les filières porteuses, les filières charnières ou leviers** de chaque commune ou de chaque zone agro-écologique est sans aucun doute porteur d'espoir ; mais cet espoir ne pourra être satisfait qu'en terme d'amélioration de compétitivité aussi bien au plan national qu'international ; cela implique la mise en oeuvre de stratégies permettant d'atténuer ou de neutraliser les contraintes observées aux niveaux national et local. En d'autres termes tous les principaux acteurs sont concernés et doivent prendre des engagements.

BIBLIOGRAPHIE

1. Document de Stratégie Opérationnelle. Mise en oeuvre de la Déclaration de politique nationale d'Aménagement du Territoire du Bénin. Version provisoire DAT-Août 2005
2. Analyse des Filières. Deux composantes, PADSA II Bénin
3. Compétitivité Sectorielle des Economies des Pays membres de l'UEMOA
Projet de Rapport final Pays : Bénin (Afrique-Etudes Bénin, AFID-Consultance : Sénégal, BNCTD : CI, Statistika : Burkina Faso)
4. Plan Stratégique de Développement Durable (PSDD) de l'Atacora et la Donga, Vision à l'horizon 2010 Tome 1
5. Tome2 : Stratégie de mise en oeuvre du PSDD Atacora-Donga
6. Perceptions locales sur le profil DHD, les opérations et mécanismes de développement et les initiatives communautaires. Rapport Zone Centre Atacora, Géram Conseil, Annexe Novembre 2002
7. L'Aigle de Songhaï n°48 : Filière Anacarde : L'engagement de Songhaï
8. L'Aigle de Songhaï n°42-43 :L'Agroalimentaire : l'épine dorsale du développement des filières
9. Les Enjeux Economiques de la Décentralisation au Bénin (CAPE) Mouftaou Lalèyè, Déc. 2002
10. Décentralisation et Territorialité (Jean Bonnal, Fonctionnaire FAO)
11. Bilan de la Filière Riz au Bénin (Y.J. CAPO-CHICHI, Déc. 2004)
12. Décrets d'application des lois de la Décentralisation, Mission de Décentralisation, Oct. 2005
13. Le Guide du Maire, Mission de Décentralisation Oct. 2005
14. Synthèse des informations sur les filières riz et anacarde dans l'Atacora – Donga Bénin, rapport définitif. Réalisé par patrice . ADEGBOLA et Alain C. OFIO par GTZ – PROCGRN
15. Communication institutionnelle : manuel à l'usage des OG et des instituts de recherche agricole en Afrique. CTA 2002.
16. L'évaluation au cœur du renforcement organisationnel : expériences d'organisations de recherche et développement du monde entier. CTA, 2004
17. Livre blanc sur la fiscalité, Ministère des Finances, avril 1998
18. Plans de Développement Communaux.
19. Le guide à l'usage du receveur percepteur comptable de la Commune, Ministère des Finances et de l'Economie, Mission de décentralisation, janvier 2003.
20. Décentralisation et territorialité, Jean Bonnal, FAO, mai 2003.